

chais à obtenir les félicitations de quelqu'un ici, je frapperais à une autre porte qu'à celle de mon honorable ami.

Il analyse et discute mon amendement puis il se demande ce qu'il peut bien signifier? Il affirme qu'un homme a parfaitement le droit de faire une convention avec son associé, mais qu'il ne pourrait plus le faire, si mon amendement était adopté. Tout homme qui possède une dose moyenne d'intelligence, monsieur le président, voit tout de suite à la simple lecture de l'amendement qu'il ne vise pas les conventions d'affaires, mais qu'il s'agit purement et simplement d'une convention tendant à limiter l'indépendance d'un homme dans l'exercice de ses fonctions de représentant du peuple au cas où il serait élu député à la Chambre des communes. L'amendement vise l'accomplissement des devoirs inhérents à la qualité de député à la Chambre des communes; il importe donc fort peu qu'un candidat fasse une convention avec son associé relativement à leurs relations en affaires lorsqu'il s'agit exclusivement de questions personnelles et n'intéressant en rien les commentants qu'il est censé représenter au Parlement. Il importe fort peu qu'un député prenne avant son départ l'engagement avec sa femme de donner sa démission pour des raisons de famille. La question se pose: Devons-nous permettre à un député de faire une convention avec quelqu'un qui soit de nature à gêner son indépendance en sa qualité de député à la Chambre des communes ou encore l'indépendance du Parlement dont il fait partie? L'honorable député de Red-Deer a aussi donné à entendre que les honorables députés qui ont respectivement proposé et appuyé cet amendement n'ont évidemment pas étudié attentivement le sens de la proposition qu'ils ont faite. Un vieux parlementaire comme lui et dont l'expérience politique ne saurait être comparée à la mienne, devrait savoir que l'auteur d'un amendement n'a pas besoin de l'appui d'un collègue lorsque la Chambre siège en comité général. Personne n'a appuyé l'amendement que j'ai eu l'honneur de proposer. L'honorable député a donc fait preuve d'une ignorance inexcusable de sa part ou bien il a tenté de donner de faux renseignements à la Chambre et de faire naître une idée erronée dans le public. Il n'y a pas eu d'entente au préalable entre les honorables députés qui ont parlé à l'appui de l'amendement et moi-même.

Un bon nombre de nos collègues qui ont pris part au débat ne l'avaient jamais lu avant que je l'eusse proposé. Je suis prêt à m'en tenir au présent texte de l'amendement et, quoi qu'en dise l'honorable député de

[M. Tweedie.]

Red-Deer, il n'y a jamais eu de convention, d'entente, ni de discussion avant le débat de l'amendement entre les honorables députés qui l'ont appuyé et moi-même. Si le député de Red-Deer (M. Clark) ne possédait le talent d'étayer ses raisonnements sur des mythes lorsqu'il discute une question qui intéresse aussi hautement le peuple canadien, le discours qu'il a prononcé aujourd'hui ainsi que les harangues qu'il a faites sur nombre d'autres sujets, je le crains fort, seraient dénués de la majeure partie des phrases éloquentes dont ils sont émaillés.

S'il devait ne s'en tenir qu'à l'exposition des faits, les coloris de son discours y perdrait beaucoup.

J'hésite à parler plus longuement sur cette affaire, mais il me reste à relever un point à l'égard duquel dont l'honorable député de Red-Deer, a cru devoir me faire des reproches. Il s'agit de la lecture que j'ai faite de certain passage d'un discours adressé par le très honorable Edmund Burke aux électeurs de la ville de Bristol au moment de se retirer de la lutte. L'honorable député me reproche d'avoir fondé mon argumentation et mes principes sur les discours d'hommes publics qui ont vécu dans la dernière moitié du dix-huitième siècle. Il est bien vrai qu'Edmund Burke est entré à la Chambre des communes en 1765 et que longtemps après il en était encore un des membres les plus estimés, comme il était aussi un des plus grands hommes d'Etat de l'empire britannique. Si j'ai à faire un choix entre les déclarations d'Edmund Burke et celles de l'honorable député de Red-Deer, je déclare que j'accepte plutôt les opinions de l'éminent homme d'Etat qu'était M. Burke.

M. CLARK (Red-Deer): Mon honorable ami veut-il bien. . .

M. TWEEDIE: Asseyez-vous.

M. CLARK (Red-Deer): Je désire expliquer que, si je prends la parole, c'est pour...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. le PRESIDENT: L'honorable député de Red-Deer a parfaitement le droit de prendre la parole pour demander la permission de faire une question; mais, comme l'honorable député de Calgary ne me semble pas devoir fléchir, cette permission naturellement ne peut être accordée à son collègue.

M. TWEEDIE: Monsieur le président, personne plus que moi n'a le désir de se montrer juste, selon que le dit une vieille maxime: Faites aux autres ce qu'ils vous font. Mon honorable ami a commencé, et